

*Feugerolles* est un ancien château situé dans la paroisse du Chambon, qui en dépendait autrefois pour la justice. C'est à ce titre sans doute qu'il se constitua en chef-lieu de commune distincte dans les premières années de la révolution, ne laissant au Chambon que le territoire du bourg de ce nom. Déjà, en 1817, le sous-préfet de Saint-Etienne, M. du Rosier, avait proposé de réunir ces deux communes, qui n'en faisaient réellement qu'une par suite de l'importance du Chambon et de sa situation au milieu de la commune de Feugerolles, dont il était entouré de tous côtés ; mais cette dernière s'opposait alors à la réunion. Les événements de 1830 rapprochèrent les esprits ; les deux communes ne formèrent qu'une seule garde nationale, et en 1832 les conseils municipaux tombèrent d'accord pour la réunion, qui fut opérée officiellement par une ordonnance du 28 octobre. Au reste la commune de Feugerolles avait tout à gagner à cette réunion, car elle ne possédait ni église ni presbytère, et n'avait qu'une population fort disséminée. On peut même dire qu'elle ne perdit rien, car l'ordonnance du 28 octobre décide que la nouvelle commune s'appellera *le Chambon-Feugerolles*.

*Argental* fut réuni au Bourg-Argental par ordonnance du 2 mai 1837, à cause du peu d'importance de sa population, qui ne permettait pas d'y trouver facilement une administration municipale.

*Verrières* fut réuni à Saint-Germain-Laval par ordonnance du 3 janvier 1839, pour une raison analogue. Il y avait fort longtemps que Saint-Germain demandait cette réunion, qui devait lui donner plus d'espace au midi.

*Le Vernay* fut réuni à Commelle par ordonnance royale